

## MOTION

### Préservation de l'élevage ovin face à la prédation

La Chambre d'Agriculture du Lot, réunie en Session le 21 novembre 2022, sous la présidence de M. Christophe CANAL, adopte la motion suivante :

#### CONSIDERANT

- Que la présence d'un loup sur le territoire du Lot est confirmée depuis plusieurs mois,
- Que les attaques sévissent principalement sur le Causse central avec plus de 200 brebis tuées,
- Que la mise en place de tirs de défense simple dans l'objectif de protéger les troupeaux des éleveurs Lotois n'ont pas permis la fin de la prédation,
- Que l'intervention de la brigade mobile d'intervention de l'OFB (Office National de la Biodiversité) a constaté les difficultés de protection des troupeaux ovins face au loup,
- Que l'élevage ovin représente également une activité économique importante, notamment pour un département comme le nôtre où la majeure partie des cheptels sont situés en zones défavorisées.,

#### CONSTATE

- Que les attaques se multiplient et les dégâts sur les troupeaux ne cessent d'augmenter,
- Que l'élevage ovin est reconnu pour générer des services environnementaux précieux, il contribue à la préservation de la biodiversité et constitue un outil majeur pour l'entretien des paysages,
- Que la topographie de notre espace est propice à la prédation, en effet la grande présence de bois et de parcours rend la protégéabilité de nos troupeaux impossibles,

#### DEMANDE

- Le zonage du Lot en cercle 2 d'après le plan national loup,
- L'obtention de tirs de défense renforcés.

**Délibéré à Cahors, le 21 novembre 2022**

**Christophe CANAL**  
Président

